



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2019

### Délibération n° 09

Date de convocation  
18.01.19

Date d'affichage  
22.01.19

Nombre de  
Conseillers

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle AC 391 située 9 rue Danielle Casanova.**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

**Présents :**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

**Absents représentés :**

M. C. GHIS par M. M. BAFFIE – M. F. PERIDON par Mme G. RACKELBOOM – Mme D. LABORDE par M. Y. LERAY – M. HAMDANI par M. J. HOARAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. R. TCHIKAYA par M. P. SEDARD – Mme KD. MAKOUTA par Mme MM. SALLES.

Madame Murielle GOTIN a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et L 2241-1

VU l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article R 1511-4 du code général des collectivités territoriales,

VU les documents d'arpentage des 16 juin 2017 (parcelle AC 392) et 24 novembre 2018 (une partie de la parcelle AC 391),

VU l'avis la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 25 septembre 2018 estimant la valeur vénale du terrain à 50 € par m<sup>2</sup> soit 1 850 €,

VU la demande initiale d'acquisition d'une partie de la parcelle AC 373 pour 26 m<sup>2</sup> émise par M.Baltase et Mme Thévon en date du 19 janvier 2017,

VU la délibération n°7 du 25 septembre 2017 approuvant le déclassement et la désaffectation du domaine public communal d'une partie de la parcelle AC 373 (nouvellement cadastrée AC 392) au 9 rue Danielle Casanova pour une contenance de 26 m<sup>2</sup>,

VU la demande complémentaire d'acquisition de M. Baltase et Mme Thevon pour une surface de 11 m<sup>2</sup> de la parcelle communale cadastrée AC 391 en date du 8 août 2018,

VU la promesse d'achat signée par les demandeurs en date du 26 octobre 2018 s'engageant à acquérir un lot de 37 m<sup>2</sup> (26 m<sup>2</sup> de la parcelle AC 392 et 11 m<sup>2</sup> de la parcelle AC 391) au prix d'estimation de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales de 1850 € et à supporter tous les frais afférents à cette procédure, en particulier les frais de notaire et de géomètre,

VU l'avis de la commission municipale urbanisme et développement durable,

CONSIDERANT la nécessité de régulariser l'occupation du domaine public par les acquéreurs

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le déclassement et la désaffectation du domaine public communal d'une surface de 11 m<sup>2</sup> de la parcelle AC 391 au 9 rue Danielle Casanova suivant le plan d'arpentage réalisé le 24 novembre 2018 par M. Monnery Géomètre à Brie Comte Robert.

**AUTORISE** la cession de l'emprise foncière de 37 m<sup>2</sup> composée de la parcelle AC 392 de 26 m<sup>2</sup> et d'une partie de 11 m<sup>2</sup> de la parcelle AC 391 au prix d'estimation de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales soit 1850 €. Le terrain est cédé en nature d'espace vert inconstructible hormis 5 m<sup>2</sup> de surface constructible pour un abri de jardin.

**PRECISE** que les frais de géomètre, de notaire, ainsi que les frais d'enregistrement de l'acte auprès de la conservation des hypothèques afférents à cette cession seront à la charge exclusive des acquéreurs,

**DEMANDE** à l'office notarial de Me PETIT-THIRIET-FAGET situé 1 rue des Acacias à Combs-la-Ville de s'occuper de la vente et de rédiger les actes correspondants,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 29 janvier 2019

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35  
Contre : -  
Abstentions : -

Commune : 077122  
Combs-la-Ville

### MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : AC  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : P4

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 10/11/1998

#### CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 24/11/2018... par M. MONNERY..... géomètre à Brièr-Comte-Robert

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

Le Maire

A. BRIÈR-COMTE-ROBERT... le 01/12/2018.....

Guy GELPROY

Document dressé par  
MONNERY Jocelyn.....  
à BRIÈR-COMTE-ROBERT.....  
Date 01/12/2018.....



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).



## Annexe 2

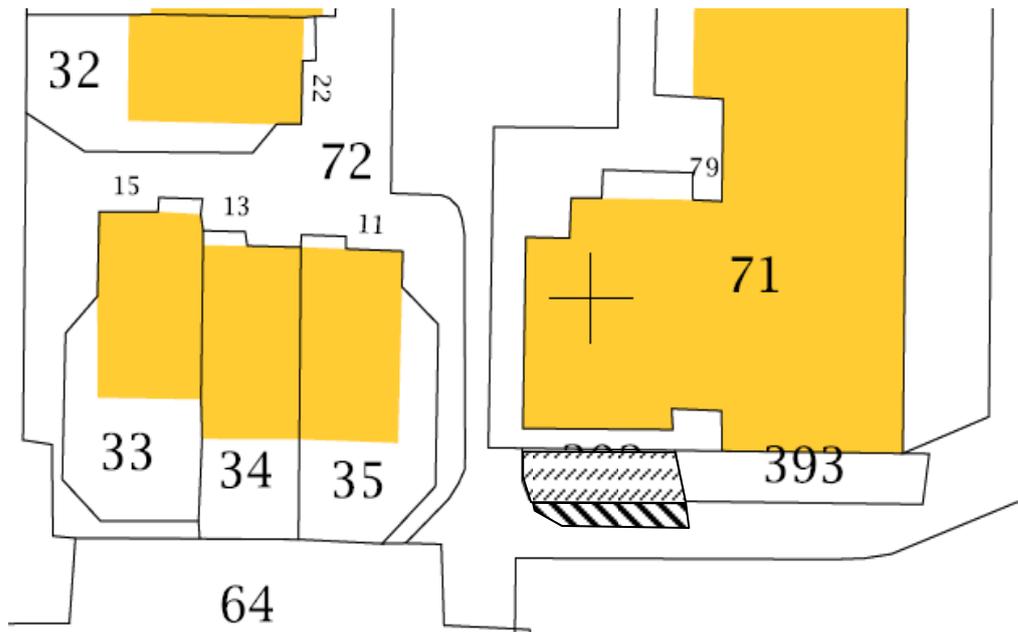
### Désaffectation et déclassement du domaine communal d'une partie de la parcelle AC 391 (11 m<sup>2</sup>) pour cession à M. Baltase



Parcelle AC 391p pour 11 m<sup>2</sup>



Parcelle AC 392 de 26 m<sup>2</sup> déclassée et désaffectée par Délibération n°7 du 25/09/2017



### Plan Cession parcelle AC 391p (11 m<sup>2</sup>)

